

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs des formations Polytech Nancy pour 2018-2019 sont fixés selon les modalités suivantes :

<u>Collégium</u>	<u>Composante</u>	<u>Formation</u>	<u>Type de formations</u>	<u>TARIF</u>		<u>Coût horaire</u>
Lorraine INP	<i>Polytech nancy</i>	Semestre 5 – spécialité EMME en langue anglaise – étudiants en mobilité internationale non bénéficiaires d'un accord international	> 100 heures	3600 €/personne (hors droits d'inscription)	présentiel	9 €

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3 :

Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de Polytech Nancy et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 8 janvier 2019



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

21 JAN. 2019